

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
SEANCE VENDREDI 7 NOVEMBRE 2025**

CONSEILLERS MUNICIPAUX :
EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 13
Procuration : 1
Absente : 1

L'an deux mille vingt-cinq et le 7 novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : BALMADIER André, BECHETOILLE Xavier, BRUNET Jean-Marie, CHAMPREDON Éric, CONSTANT Sandrine, DOLADILLE Damien, GOEURY Béatrice, PAGES Anne, RODIER Sylvain, SOULIER Anne, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine.

Présent par procuration : BEILLA-PANTEL Emilie à CONSTANT Sandrine

Absente : Madame DOMEIZEL Emilie

Secrétaire de séance : Madame CONSTANT Sandrine

10 - 1 - OBJET : ÉCHANGE GRACIEUX DE BIENS IMMOBILIERS ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE ET LE CENTRE HOSPITALIER FRANCOIS TOSQUELLES

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2241-1 et suivants relatifs à la gestion du domaine privé des communes ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L. 3112-1 et suivants relatifs aux échanges de biens entre personnes publiques ;

Vu les estimations du service des Domaines relatives aux biens concernés ;

Vu la note explicative de synthèse présentée aux membres du conseil municipal avant la séance ;

Considérant l'intérêt pour la commune de procéder à un échange de biens immobiliers avec le Centre hospitalier François Tosquelles afin de favoriser une meilleure affectation des bâtiments aux besoins des deux établissements publics ;

Le maire rappelle les biens proposés à l'échange et le but de l'opération :

Bien appartenant à la Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole :

- Parcalle cadastrée section AH n°111, située 13 rue du Chambon, d'une contenance de 2 303 m²,
comportant un bâtiment communal de 75 m² raccordé à l'ensemble des réseaux (EDF, télécom, AEP, assainissement et réseau de chaleur),
estimé par le service des Domaines en 2024 à 69 000 €.

Biens appartenant au Centre hospitalier François Tosquelles :

- Parcalle cadastrée section E n°1974, située 12 route du Villaret, d'une contenance de 4482 m²,
sur laquelle est implanté un bâtiment d'activité d'environ 500 m², dont la toiture

(700m²) est en tôle amiantée,
estimé en 2016 à 90 000 € ;

L'échange des biens précités est proposé à titre gracieux, sans versement de soultre ni compensation financière entre les parties.

Chaque partie prendra à sa charge les frais afférents à ses propres actes et formalités.

Cette opération permettra :

- à la Commune, d'acquérir un bâtiment d'activité spacieux et fonctionnel, adapté à l'accueil d'associations et d'activités de plein air ;
- à l'Hôpital, de rationaliser son patrimoine foncier en se recentrant sur ses besoins institutionnels ;
- de maintenir sur chaque site une affectation d'intérêt général au bénéfice du territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'échange à titre gracieux des biens immobiliers précités entre la Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole et l'Hôpital François Tosquelles, tel que décrit ci-dessus;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié d'échange, ainsi que tous documents, plans, conventions, et pièces administratives nécessaires à la bonne exécution de cette opération ;
- ACTE que les frais notariés seront répartis entre les deux parties selon les modalités à définir conjointement ;
- PRECISE que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour le contrôle de légalité et notifiée au Centre hospitalier François Tosquelles.



Le Maire,
Samuel SOULIER